EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260605-2026_036-DE

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le premier juin deux mille vingt-six, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 19
Nombre de votants : 19
Date d'affichage des délibérations : le 11.06.2026

Présents : M. CHÉREL, maire, M. DELANOË, Mme PELTIER, Mme SALLOU, adjoints, M. BERNARD, M. BOUTHMY, Mme COHIGNAC, M. DIVET, Mme GOUPIL, M. HIGNET, M. JUMEL, M. LEVILAIN, Mme PHILIPPE, Mme RAMAGE, Mme RENAULT, M. ROUVRAIS
Absents excusés : Mme BOHUON, Mme GIBOIRE, M. HÉLIGON
Pouvoirs : Mme BOHUON à M. CHÉREL, Mme GIBOIRE à Mme PELTIER, M. HÉLIGON à Mme RENAULT

M. BERNARD a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2026-036 – FIN – DÉTERMINATION DES TARIFS PUBLICS RELATIFS AU SERVICE ENFANCE POUR DES SORTIES EXCEPTIONNELLES – APPROBATION

Le conseil municipal a fixé les tarifs publics applicables, notamment, aux services municipaux pour l'année scolaire 2026-2027.

Cependant, les activités « exceptionnelles » proposées par le service Enfance doivent, quant à elles, être votées au cas par cas.

Traditionnellement, ce sont deux séjours qui sont proposés, toutefois dans un souci d'optimisation budgétaire et organisationnelle, c'est un unique séjour de cinq jours en camping qui est prévu pour les enfants du CP au CM2 dans le cadre de la programmation d'été du service Enfance.

Ce séjour sera encadré par 4 animateurs.

Il est proposé de fixer les tarifs comme suit :

Intitulé de l'activité	Dates du séjour	Nombre d'enfants prévus	Lieu	Coût prévisionnel par enfant
Mini camp CP au CM2	Du 6 au 10 juillet 2026	28	L'île aux pies	362,75 € (soit 72,55 € / jour)

Proposition de participation des familles en fonction des ressources :

N° Tranche	Tranches (en €)	Proposition de participation des familles
1	<= 549	205 €
2	De 550 à 849	235 €
3	De 849 à 1129	265 €
4	De 1130 à 1449	295 €
5	>= 1450	320 €

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213502503-20260605-2026_036-DE

Le budget prévisionnel détaillé de ce séjour a été transmis, en amont, aux conseillers municipaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte les tarifs ci-dessus proposés pour le mini-camp de l'été 2026, organisé par le service Enfance.

Pour extrait conforme
Le 8.06.2026
Le Maire,

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte reçu
à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 11.06.2026
Le Maire,